

ABONNEMENT

Un an 25 fr.
Six mois 13
Trois mois 7

Poste

Un an 30 fr.
Six mois 16
Trois mois 8

On s'abonne

A SAUMUR,
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste,
et chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS

Annonces, la ligne . . . 20
Réclames, 30
Faits divers, 75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication
des insertions reçues et même payées,
sauf substitution dans ce cercle ;
Et du droit de modifier la rédaction
ou les annonces.

Les articles, communiqués
doivent être remis au bureau
du journal la veille de la repro-
duction, avant midi.

Les manuscrits déposés ne
sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS,
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire.
L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-
poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 14 JANVIER

A L'ÉTRANGER

Les incidents de la politique intérieure et
parlementaire ne doivent point nous faire
complètement oublier ce qui se passe à
l'étranger.

La crise suprême dans laquelle se débat
le parti républicain absorbe toutes nos
préoccupations. Il importe cependant de ne
pas perdre de vue les grands intérêts qui
touchent à la sécurité et à la grandeur nation-
ales. Dès le début de cette année 1889,
quatre faits ont produit de vives impressions
dans les cercles diplomatiques :

La mise en liberté de M. Gefecken sur les
conclusions du tribunal de Leipzig malgré
l'insurmontable rancune du chancelier alle-
mand contre l'ancien confident de l'empereur
Frédéric, contre l'auteur de la publica-
tion des « Mémoires » du Kronprinz.

Second échec : Dans son dépit, le chan-
celier s'est oublié jusqu'à lancer des insi-
nuations blessantes pour l'ex-impératrice
Augusta et la veuve de l'empereur Frédéric,
qui atteignaient en même temps la cour
d'Angleterre et son gouvernement et l'un de
ses ambassadeurs les plus distingués. Un
personnage attaché à la cour de l'ex-impé-
ratrice, M. de Brandès, était accusé d'avoir
communiqué à l'ambassadeur Sir Morier
des dépêches confidentielles venues du théâ-
tre de la guerre et dont l'ex-maréchal Baz-
aine aurait été secrètement avisé. C'est sur
des rapports d'espions et de policiers que
ces graves accusations avaient été lancées.
L'ex-impératrice a infligé un démenti formel
à ces calomnies et le journal officiel de
M. de Bismarck a dû l'insérer. Quant à la
réplique de M. Morier, actuellement ambas-
sadeur de Russie, elle a été écrasante pour
la fierté du chancelier. A Pétersbourg et à
Londres, explosion d'indignation contre les
procédés peu... diplomatiques en honneur
à Berlin.

Troisième échec : La froideur du comte
Taafe pour l'alliance austro-allemande est
connue. Dans sa visite à Vienne, le jeune

empereur d'Allemagne ne daigna pas prêter
à cet homme d'Etat la plus minime atten-
tion. Son oubli lors de la distribution des
distinctions honorifiques fut à la hauteur du
désdain affecté à l'égard du premier ministre.
Or, on annonce que le comte Taafe va être
fait prince de l'empire par l'empereur Fran-
çois-Joseph I

Quatrième échec : Le fameux blocus des
côtes africaines qui n'empêche aucunement
la chasse aux nègres de se faire, paraît-il,
dans les conditions les plus détestables.

Officiers et équipages allemands meurent
comme des mouches. Pour dépeindre exacte-
ment la situation de ce qui reste des coloni-
es allemandes, il est bon de dire que les
vivres commencent à manquer. Aux der-
nières nouvelles, les tribus de l'intérieur
s'apprêtaient à marcher sur les derniers éta-
blissements de la société de colonisation.
Inutile d'ajouter que le commerce n'existe
plus que de nom : voilà neuf semaines qu'il
n'est plus arrivé de caravanes à la côte. Dé-
tail non moins inquiétant : des dissenti-
ments anglo-allemands, des froissements
d'amour-propre entre les officiers des deux
escadres, des rivalités avec voies de fait
entre missionnaires allemands et anglais
ont éclaté.

La politique du chancelier de Berlin au-
rait-elle rencontré son « Tonkin » ?

Ces faits constituent, ce nous semble, un
symptôme qui ne saurait passer inaperçu
aux yeux du gouvernement français, quel
qu'il soit. Dans la politique de recueille-
ment que les circonstances nous imposent,
il ne faut point s'assoupir, mais veiller avec
anxiété au lendemain. Ah ! si nous avions
un gouvernement fort, stable, ce qui nous
manque depuis que le parti républicain a
posé audacieusement sa main néfaste sur le
pouvoir, nous ne serions pas constamment
préoccupés du lendemain, tourmentés par
les incertitudes sans cesse renaissantes.
Quel profit pour consolider de puissantes
alliances eut tiré d'une telle situation un
gouvernement stable et fort !

EDMOND ROBERT.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 12 janvier. — Après l'adoption
de l'article 41 du projet de loi militaire, M.
Martin-Feuillée avait déposé une disposition
additionnelle en vertu de laquelle chaque an-
née le ministre de la guerre fixerait le contin-
gent sur les listes cantonales, en commençant
par les numéros les plus élevés, qui serait
renvoyé dans les foyers après un an de ser-
vice. Le service de trois ans pour tous est
incompatible avec les charges budgétaires
qu'il comporte. Donc, a conclu le député
d'Ille-et-Vilaine, si nous avons voté l'égalité
du service militaire, il ne faut pas la rendre
illusoire par la création de cinq catégories
privilegiées au titre de soutiens de famille ;
ce serait provoquer une véritable révolte dans
le pays. Quant au système des congés semes-
triers, il désorganise l'armée, et détruit l'é-
galité votée, puisque ces congés ne peuvent
être appliqués à la cavalerie, à l'artillerie,
et aux sous-officiers de toutes armes. L'iné-
vitable rapporteur, M. Labordère, a protesté
contre cette tentative de rétablissement de la
2^e portion du contingent. Il a déclaré qu'une
période de six mois était suffisante pour
l'instruction militaire. On voit d'ici la soli-
dité des cadres d'une telle garde nationale !
MM. Mérillon et le ministre civil de la guerre
sont intervenus dans cet instructif débat sur
la portée d'une loi détestable.

En quittant le Palais-Bourbon, les amis
de M. Boulanger déclaraient que le député
du Nord ne démissionnerait pas afin de ne
pas se priver du privilège de l'inviolabilité.

L'ÉLECTION DE LA SEINE

NOUVELLE PROCLAMATION DU GÉNÉRAL
BOULANGER

Le citoyen Boulé, ayant mis sur ses affi-
ches « candidat de la République sociale »,
M. Jacques a cessé d'être le « candidat de la
République » tout court. Il écrit mainte-
nant au-dessous de son nom ces trois
mots :

Pas de Sedan.

Le général Boulanger répond à cette éva-
cation — que l'on aurait dû, dans tous
les partis, trouver malheureuse et condam-
nable — par la nouvelle proclamation que
voici :

Electeurs de la Seine,

« J'aurais laissé sans m'émouvoir retour-
ner à l'égoût, d'où elles sortent, les injures
et les colomnies des parlementaires exaspé-
rés.

« Mais voici que leurs fureurs impuis-
santes s'attaquent maintenant à la patrie
même. Leur candidat a osé placarder dans
le département de la Seine cet outrageant
appel à la lâcheté :

« PAS DE SEDAN !

« Les Sedan ! c'est à l'incurie gouverne-
mentale, aux expéditions lointaines et rui-
neuses que nous les devons. Est-ce donc la
peine d'avoir dépensé tant de travail et tant
de millions dans la réorganisation de cette
armée dont tout les Français font mainte-
nant partie, pour qu'en cas d'attaque celui
qui s'intitule « candidat de la République »
ne trouve à nous prédire que la défaite !

« La France n'a plus aujourd'hui de
Sedan à redouter, car, en même temps
qu'elle veut résolument la paix, elle se sent
de force à se défendre contre les provoca-
tions comme à subir les assauts dont on la
menacerait.

« Escompter l'invasion ! c'est à ce degré
d'abaissement que sont tombés mes adver-
saires !

Electeurs de la Seine !

« Les Sedan, nous savons mieux qu'eux
ce qu'ils coûtent. Ou était-il donc pendant la
guerre, le candidat qui adresse à notre ar-
mée ce suprême outrage ? Nous ne l'avons
vu à Champigny ni parmi les combat-
tants, ni parmi les blessés.

« D'autres que lui faisaient alors leur
devoir, comme ils sont prêts à le faire en-
core si la protection de la patrie l'exigeait.
Mais c'est afin d'éviter un nouveau Sedan
que nous voulons consacrer à la défense et
à la prospérité du pays les trésors qu'on
dilapide dans les scandales du favoritisme

18. Feuilleton de l'Echo Saumurois.

L'ÉVADÉ

Par Raoul de Navery

Au bout de deux heures de soins, Rosa ouvrit
les yeux et jeta ce mot dans un sanglot :

— Vous m'avez maudite ! Vous avez maudit
mon enfant !

Les vieux ne dirent rien. Elle n'était pas morte,
leur conscience s'allégeait.

Jacob, soulevant le corps de sa femme, s'enfuit
vers sa demeure.

Quand la malade s'y retrouva, jetant ses bras
autour du cou de son mari :

— Je n'ai que toi ! dit-elle, que toi !

Il la veilla jusqu'au jour. Dès le lendemain,
elle reprit sa besogne. La saison était dure, les
gains modiques ; Rosa préparait les vêtements et
les langes de l'enfant qu'elle attendait.

Il vint au monde un matin de mai, comme un
bouquet de fleurs au milieu des floraisons de la
berge, et quand Rosa le tint dans ses bras, elle
oublia les douleurs passées, les angoisses présen-
tes ; sa fille lui suffisait.

Au bout d'une semaine, la jeune mère, assise
sur la porte de sa cabane, tenait l'enfant sur ses

genoux et l'endormait au bruit d'une chanson.
Tout à coup une ombre se découpa nettement à
ses pieds sur le sol ; son père était debout devant
elle. D'un mouvement charmant, Rosa lui tendit
la petite fille ; mais le vieux détourna la tête.

— Tes père et mère honoreras, afin de vivre
longuement... murmura-t-il ; et il disparut.

Un soir, à quelques jours de là, elle venait de
s'asseoir à table et causait gaiement avec Jacob.
Tous deux avaient grand appétit et se promet-
taient de faire honneur à la soupe et au poisson
qui fumaient sur la table ; Rosa remplissait déjà
les assiettes, quand brusquement elle se reversa
en arrière.

— A moi ! dit-elle, j'étouffe !

Elle porta les deux mains à sa poitrine et tombe
foudroyée.

Jacob la posa sur son lit et courut chercher un
médecin.

Celui-ci regarda la jeune femme en secouant la
tête.

— Une embolie ! dit-il.

— Est-ce grave ? demanda Jacob.

— C'est fini, répondit le docteur.

— Sauvée, alors ?

— Morte.

Jacob refusa de comprendre.

Le docteur tenta de lui expliquer que le mal qui
avait enlevé Rosa était connu dans la science ;

qu'un caillot de sang avait subitement étouffé
l'infortunée. Jacob ne l'écoutait pas ; il avait cette
idée fixe que les vieillards inflexibles venaient d'at-
tirer sur la fille rebelle cet épouvantable châti-
ment.

Il la veilla, ne trouvant pas une larme dans ses
yeux brûlés, l'appela par des cris d'insensé. Une
voisine emporta l'enfant. Le lendemain, la jeune
femme fut ensevelie ; il la conduisit seul au cime-
tière, déclarant que si les « vieux » suivaient le
cortège, il les chasserait comme des meurtriers.
Lorsqu'il entra dans la cabane, le repas était pré-
paré ; Tina, la voisine compatissante qui s'était
chargée de l'innocente créature, la berçait dans
un coin de la salle basse. D'abord Jacob fut sur le
point de s'enfuir. La vue de l'enfant, loin de l'ap-
aiser et d'appeler les larmes, redoubla son dés-
espoir. Alors, comprenant qu'il fallait à tout prix
vaincre cette douleur farouche, la femme s'agen-
ouilla devant le jeune homme et tendit vers lui la
petite fille :

— C'est une autre Rosa, dit-elle, c'est sa fille...

Sa fille... Rosa...

Il n'en entendit et n'en comprit pas davantage ;
avec un élan de tendresse sans nom, il serra l'en-
fant sur sa poitrine ; elle laissa échapper un cri :

— N'allez pas l'aimer trop, maintenant ! dit la
voisine.

A partir de ce moment, la petite Rosa devint

l'objet de l'adoration de Jacob. Il vécut pour elle
et par elle.

Deux années se passèrent, durant lesquelles il
la regarda grandir, vivant comme d'ordinaire de la
pêche du poisson. L'enfant était jolie, avenante.
Les familles logeant sur les bords de la Meuse l'ai-
maient et l'attiraient. De temps à autre, comme
une apparition de mauvais augure, les « vieux »
passaient devant la cabane. Jacob les éloignait
d'un grand geste, comme il eût fait d'animaux
malfaisants.

Lorsque Rosa eut deux ans, Jacob dit un soir à
la femme qui semblait avoir adopté l'orpheline :

— J'avais promis à Rosa de la rendre riche, je
tiendrai à l'enfant le serment fait à la mère. Quand
j'aurai fait trois campagnes de baleinier, je pour-
rai moi-même acheter une grosse barque, louer
des hommes et pêcher à mon compte le hareng
ou le saumon, de façon à les vendre en gros dans
les fabriques de salaisons.

— C'est un projet aventureux, répondit la voi-
sine ; mais vous avez raison, il faut songer à la pe-
tite.

Jacob partit, triste de l'adieu, joyeux du sacri-
fice.

Quand il revint, Rosa, grandie, lui parut mille
fois plus belle. Elle parlait d'une voix d'ange, et
ses caresses ravissaient le pauvre père. L'épargne
grossissait, et Jacob prenait plaisir à compter et

« Dans la création d'injustifiables inéduces,
» Vive la France! Vive la République!
» Général BOULANGER. »

LA CANDIDATURE BOULÉ

Les délégués des groupes socialistes révolutionnaires de la Seine se sont réunis à la salle Léger, rue du Temple, pour discuter les termes de la proclamation du candidat blanquiste Boulé.

La séance était présidée par M. Planteau, député de la Haute-Vienne.

On a procédé à l'élection des membres qui doivent faire partie du comité central électoral, puis l'on a nommé des délégués pour rédiger une proclamation et une affiche qui ont été placardées hier dans le département de la Seine. En voici le texte :

« Citoyens,

» Le congrès socialiste révolutionnaire, formé par les délégués de 127 chambres syndicales et groupes,

» Considérant que la République, compromise par les crimes et les trahisons des Ferry et des Floquet, est menacée par Boulanger, la personnification des massacreurs de la semaine sanglante, a décidé d'opposer un socialiste aux représentants des parlementaires et des césariens.

» Il m'a choisi, parce que j'ai été frappé deux fois par le despotisme ministériel, dans l'exercice de mon mandat de prud'homme ouvrier, pour que je sois le porteur du drapeau de la Commune et de la Révolution sociale.

» J'accepte.

» BOULÉ. »

Voici d'autre part, l'affiche du comité :

« Citoyens,

» Voter pour Jacques, c'est voter pour les tripoteurs et les voleurs qui se bâtissent des fortunes colossales avec notre misère.

» Voter pour Jacques, c'est voter pour Ferry et son Tonkin, c'est voter pour Clémenceau, pour Floquet et pour leurs trahisons.

» Voter pour Boulanger, c'est voter pour l'assassin des Parisiens défendant la République.

» Mais voter pour Boulé, c'est voter pour la République, pour l'émancipation des travailleurs et pour l'égalité sociale.

» Le comité central révolutionnaire. »

INFORMATIONS

L'IMPÔT SUR LE REVENU

M. Peytral a défendu devant la Commission ad hoc son projet d'impôt sur le revenu: c'est tout à fait opportun à la veille d'une élection comme celle du 27.

M. Peytral a paru enchanté de son plan et a déclaré que la réforme dont il a pris l'initiative était depuis longtemps réclamée par le pays.

Or, jamais idée n'a été plus mal accueillie: républicains et réactionnaires se sont associés pour la combattre. M. Peytral devrait le savoir, mais un ministre sait-il jamais quelque chose?

Pour rendre moins dure aux républicains modérés la corvée de nommer M. Jacques, on eût pu vraiment laisser tomber cette question de l'impôt sur le revenu. Mais non! On tient à leur faire boire le calice jusqu'à la lie.

C'est d'autant plus maladroit que les hommes au pouvoir ont la prétention d'être la seule République possible. Toutes les fois qu'on a essayé de rester en deça ou de marcher au delà, ils ont pris la République à la gorge et l'ont enterrée dans leur petite église.

— Je suis républicain — déclare le général Boulanger.

— Républicain! lui répond-on, et vous voulez nous rendre à nos chères études; mais la République, c'est nous et nos amis.

— Pardon! peuvent répliquer les boulangistes, mais avant 1879 et le principal néfaste de M. Grévy, la République subsistait puisqu'elle frappait monnaie, et le pays vivait en paix, et le déficit n'était pas l'état régulier des finances.

C'est précisément cette République à vous, République dépensière, basifolleuse et coûteuse que nous voulons supprimer. Mais personne ne veut toucher à la République elle-même... (Figaro.)

LES FINANCES DES COMMUNES

Le gouvernement vient de faire distribuer aux membres du Parlement un état des plus intéressants, relatif aux finances des communes de France.

La publication de ce travail considérable réalise une heureuse innovation, car cet état donne des renseignements qui jusqu'ici n'avaient jamais été publiés.

On n'avait en effet donné jusqu'alors pour chaque commune que les revenus, la valeur du centime et la quotité des impositions.

La publication nouvelle fournit l'état détaillé des recettes et des dépenses ainsi que des dettes et emprunts.

C'est un immense tableau en 47 colonnes fournissant à première vue l'état exact de la situation financière de toutes les communes de France.

ARRÊSTATION D'UN FRANÇAIS EN ALSACE-LORRAINE

Un M. Dreyfus, ingénieur français et officier de la réserve, a été arrêté à Strasbourg pour avoir pénétré en Alsace-Lorraine sans passe-port. On a trouvé sur lui un cahier de notes contenant, paraît-il, des croquis des fortifications de Strasbourg, et il est accusé, pour ce fait, de haute trahison.

LA R. F. ABANDONNE NOS COLONIES

Nous lisons dans le *Siècle* :

« Le conseil des ministres a décidé récemment, sur la proposition de l'amiral Krantz, de ne pas faire valoir les droits qu'a la France à la possession des îles de Cook. »

» On annonce de Taïti, comme contre-

partie, que la corvette anglaise *Hyacinthe*, commandée par le capitaine Bourk, a arboré le pavillon britannique sur les îles de cet archipel.

» Ainsi nous avons abandonné en Océanie, en peu de temps, les îles Flint et Caroline, les îles de Cook, l'île de Pâques, l'île des Cocos; la situation est très compromise aux îles Tongouaï; l'Angleterre s'appête à revendiquer plusieurs des îles Touamatou.

» De cet immense domaine maritime, qui s'étendait de la côte d'Amérique aux îles de Cook, il ne restera bientôt plus rien à la France, rien. »

Voilà qui fait honneur à la vigilance patriotique du gouvernement de la République.

LA DÉCADENCE DES LYCÉES

Au Conseil académique de Paris, M. Gréard a fait connaître que les élèves des lycées étaient un peu moins nombreux et il a attribué cette diminution aux inquiétudes suscitées au sein des familles par l'annonce de la suppression des aumôniers.

Les examens de passage ont obligé 533 élèves à rester dans la classe qu'ils avaient mal faite.

Sur ces 533 élèves, 292 ont quitté le lycée.

Au mois de juillet, 842 s'étaient retirés parce qu'ils avaient été ajournés en octobre pour passer cet examen.

Les élèves qui partent entre la 8^e et la 6^e renoncent à l'enseignement secondaire.

On ne sait ce que deviennent ceux qui partent entre la 7^e et la 3^e.

Quant à ceux qui appartiennent aux cours supérieurs, ils se réfugient dans ces maisons spéciales connues, en argot universitaire, sous le nom de « four à bachelot ».

NOUVELLES MILITAIRES

LE NOUVEAU COMMANDANT DE L'ÉCOLE DE SAINT-CYR

Par décision du Président de la République, en date du 10 janvier 1889, M. le général de brigade Motas d'Estreux, commandant la 33^e brigade d'infanterie (17^e division, 9^e corps d'armée) et les subdivisions de région du Blanc et de Châteauroux, est nommé au commandement de l'École spéciale militaire, à Saint-Cyr, en remplacement de M. le général Tramond, récemment promu au grade de général de division.

LE LIEUTENANT DE VAISSEAU FÉLIX

Un télégramme du Gabon annonce la mort du lieutenant de vaisseau Félix (Gabriel), décédé à l'âge de quarante et un ans, à Brazzaville (Congo).

M. Félix était le second fils de la grande tragédienne Rachel. Il était chevalier de la Légion d'honneur et avait gagné sa croix sur le champ de bataille, à l'armée du Nord, où il avait été blessé à la figure par un éclat d'obus. Le lieutenant de vaisseau Félix était depuis quelques années résident au Congo.

large et regagnaient Gorcum, où la jeune fille les attendait.

Rosa ne tarda point à lier connaissance avec cette jeune fille blonde, belle et triste.

Jacob, les trouvant un jour ensemble, s'approcha gauchement, mais remercia avec chaleur la noble jeune fille qui ne craignait point de témoigner son amitié à l'enfant du balancier.

Enhardi par la fréquence des rencontres, Jacob dit à Cornélie :

— Pardonnez-moi, mademoiselle, si j'ai péché par curiosité, mais j'ai souhaité apprendre le nom de la protectrice de ma fille... Je sais tout, et la condamnation de votre père, un grand savant, l'ami de Barneveldt, le défenseur de nos libertés... et l'héroïsme de votre mère qui s'est enfermée dans sa prison... On a les mains calleuses, mais on apprécie les grandes choses avec le cœur. Ma barque et mes bras sont à votre service, voyez-vous, parce que vous aimez ma fille et que ma fille vous aime.

— Merci, répondit Cornélie, je me souviendrai. A partir de ce jour, la plus belle pêche de Jacob fut pour la maison des orphelins. N'étaient-ils point orphelins, ces quatre adolescents obligés de se diriger seuls désormais et ne recevant plus que de loin les conseils d'un père malheureux et d'une mère héroïque ?

(A suivre.)

Le correspondant du *Standard* à Bruxelles croit savoir que le nouveau fusil adopté dernièrement pour l'armée allemande n'est qu'une légère modification du fusil autrichien, système Mannlicher, de huit millimètres.

On n'y a changé que la forme de la crosse, la manière de porter le fusil en Allemagne étant autre qu'en Autriche.

La fabrication du nouveau fusil a été déjà commencée dans trois manufactures: à Landau, Dantzig et Erfurth. Le nombre des fusils confectionnés se montera à 50,000 par mois.

La poudre destinée à la nouvelle arme est d'un inventeur allemand. On la dit d'une force prodigieuse, mais, contrairement à la poudre française, elle donne de la fumée.

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST

SÉCURITÉ A LA CAMPAGNE

Tous les jours, sur tous les points de la France, la presse signale les dangers que présentent ces vagabonds qui sillonnent les routes. Voici un nouveau fait qui prouve une fois de plus que l'autorité devrait s'occuper plus activement de sauvegarder la tranquillité et la vie des populations des campagnes.

Vendredi, un jeune homme de Doué conduisait une charrette vide à Brigné pour ramener du vin. Vers 9 heures du matin, il suivait la route, au milieu d'un bois, non loin du château de Maurepart. C'est alors qu'un individu, sortant du taillis, s'est précipité sur lui, l'a assommé et laissé sans connaissance sur le talus du fossé.

Un voyageur rencontra d'abord le cheval qui allait seul, et bientôt après il vit un jeune homme, la face contre terre, ne donnant presque plus signe de vie. Essayant de le relever pour lui donner quelques soins, il s'aperçut bientôt que non seulement le pauvre blessé n'était pas mort, mais qu'il revenait peu à peu à lui; ils s'acheminèrent lentement vers une ferme voisine où, revenu complètement à lui, le jeune homme déclara qu'il avait été assailli par un voyageur dont les pantalons étaient fourrés dans les bottes.

Espérons que ce simple signalement fera bientôt trouver le misérable et lâche agresseur.

Si l'on est ainsi attaqué, à 9 heures du matin, sur les routes, nous ne pouvons que recommander à chacun de ne plus voyager sans être bien armé, et d'avoir l'œil sur tout étranger qu'il croisera.

LA FERMETURE DE LA CHASSE

On commence déjà à se préoccuper de l'époque de la fermeture de la chasse.

Il avait été primitivement question d'en fixer la date au 27 janvier, mais, d'après les rapports des préfets, le ministre de l'intérieur serait disposé à en reporter la clôture au dimanche 3 février, à la chute du jour.

Cette mesure diminuerait de quelques centaines le nombre des abstentionnistes à l'élection du 27 janvier.

LA QUESTION DES CHANVRES

La lettre suivante a été adressée à M. le Directeur de l'Anjou :

« Je viens de lire dans votre estimable journal du 29 décembre 1888 un article de M. de Capol, au sujet d'un droit de douane à appliquer sur les chanvres et les lins provenant de l'étranger.

» M. de Capol se plaint des doléances des agriculteurs de la vallée de la Loire à M. le préfet de Maine-et-Loire, doléances adressées à la foire de décembre dernier; il se plaint des pétitions signées par toutes les communes intéressées, en vue d'un droit de 10 fr. par 100 kilos sur les chanvres étrangers bruts.

» Je comprendrais très bien que les manufacturiers eussent demandé qu'un droit soit mis également sur les produits fabriqués sur les fils, les ficelles, les cordages, les toiles, pour les défendre de l'étranger qui ne paye pas d'impôts aussi élevés que le Français.

» Mais c'est vouloir détruire les producteurs de chanvre de Maine-et-Loire que de les laisser sans protection en butte à la concurrence de la Russie et de l'Italie; c'est nous enchaîner et nous en rendre tribu-

recompter ses écus.

Pendant quatre ans, il vécut de la sorte. Rosa l'adorait.

Cependant elle gardait un secret avec lui. Un jour les vieux, la voyant jouer sur la porte, s'approchèrent timidement et lui tendirent des fruits et des gâteaux. Elle les prit, sourit et se sauva. Ils revinrent la semaine suivante, les poches bourrées de cadeaux, et la petite fille accourut. Lentement l'intimité grandit entre eux, sans que la voisine s'en doutât.

Mais un jour la mère adoptive, rentrant avant l'heure habituelle, surprit Rosa dans les bras de la vieille, tandis que l'aïeul caressait sa tête blonde.

Tine accourut, rouge de colère, et voulut arracher Rosa aux caresses de la vieille femme.

Celle-ci fit un regard empreint d'une telle volonté sur la voisine et lui dit d'une voix si grave: « Je suis sa grand-mère! » que Tine n'osa rien objecter, et se contenta de murmurer :

— C'est la volonté de Dieu!

A partir de ce jour, elle ne put que fermer les yeux sur ce qui se passait.

En vraie fille de pêcheur, Rosa chérissait le grand fleuve bleu durant les beaux mois de l'année, solide comme une route quand la glace était prise et que les traîneaux le parcouraient en tous sens: la fillette s'y livrait à tous les ébats familiaux

à l'enfance.

Ces jeux épouvantaient souvent son père, qui ne cessait de lui répéter :

— L'eau est traîtresse, prends garde!

Depuis quelques semaines, la fillette voyait régulièrement venir s'asseoir sur la berge, une belle jeune fille pâle accompagnée de trois adolescents déjà robustes. Ceux-ci, à peine arrivés, détachaient une barque, prenaient des avirons et navigaient, coupant la largeur du fleuve. Leurs regards se fixaient toujours du même côté: on aurait dit qu'un aimant les attirait vers les ombres tours de Lestevain. Dès qu'ils s'en trouvaient assez près pour distinguer si un captif épiait leur approche, ils se levaient tout droits dans la barque et agitaient les mains, multipliant des signaux auxquels on répondait. Souvent aussi deux pigeons, accoutumés à trouver au fond de la barque des graines préférées, descendaient de la fenêtre d'un des prisonniers, voletaient au-dessus du canot, rétrécissant le cercle de leur vol, puis s'abattaient caressants et familiers aux pieds des promeneurs. Ceux-ci prenaient, sous leur aile satinée, un mince billet, le remplaçant par un autre, et les pigeons, comblés de baisers, regagnaient la fenêtre ouverte et plongeaient dans une cellule où des doigts impatients prenaient la nouvelle missive.

Lorsque une sentinelle paraissait épier les agissements des promeneurs, ceux-ci reprenaient le

taires. En cas de conflit européen, que deviendra l'industrie chanvrière? Car la culture du chanvre, si les bas prix persistent, finira par disparaître de nos contrées et avec elle disparaîtra une source de richesses.

» L'Allemand en particulier, qui nous fait une si rude concurrence, n'est-il pas protégé par son gouvernement?

» L'industrie chanvrière n'a-t-elle rien à se reprocher? Je ne veux pas l'incriminer: elle souffre, mais elle dispose de capitaux que les cultivateurs ne possèdent pas.

» Que certains cultivateurs aient livré des chanvres ayant séjourné à la rosée et non dans leurs caves (il y a peu de caves dans la vallée de la Loire), c'est possible. Mais en Italie n'a-t-on jamais livré à des manufactures d'Angers des chanvres dont l'intérieur des paquets était, non seulement humide, mais pourri?

» Les conseils de mon honorable contradicteur aux cultivateurs de chanvre sont bien faciles à donner; sans doute il y a beaucoup à faire pour arriver à la perfection: choix des semences, semence en ligne ou en bandes. Ce que l'on peut affirmer comme certain, c'est que s'ilôt qu'une culture est rémunératrice, les cultivateurs s'ingénient à l'améliorer; ce qui n'est pas le cas pour les chanvres dont la culture est essentiellement épuisante pour les terres et dont le prix de vente ne paye plus les frais.

» Il semble résulter que, jusqu'à ce jour, l'emploi des chènevottes comme engrais est complètement ignoré. C'est une grande erreur: si nos paysans ne connaissent pas tous qu'elles se composent d'acide phosphorique, de potasse ou d'azote, ils savent très bien que les chènevottes font un engrais riche pour leur terre.

» On nous demande un textile à bon marché; mais il me semble que le mal sérieux qui nous étroit et qui nous fait crier est bien que nous avons les chanvres à trop bon marché.

» Si, avec les droits de 10 francs que nous réclamons, nos industriels mettent quelques années de plus à faire leur fortune, des milliers de cultivateurs y trouveront leur compte et de quoi traverser la crise qui les ruine.

» On ne fait pas d'objections sur l'article 2 de la proposition de loi demandant que l'Etat n'emploie pour les voiles et cordages de la marine que des objets fabriqués avec des chanvres ou des lins français. Et, cependant, après avoir fait ressortir l'infériorité de nos produits sur ceux de l'étranger, on vient nous dire que les ingénieurs de la marine n'ont pas encore trouvé un procédé exact d'analyse chimique permettant de distinguer les chanvres de France d'avec les chanvres d'Italie. N'est-ce pas reconnaître que les chanvres français ne sont pas si mauvais et peuvent soutenir la comparaison?

» Je crois que, pour terminer, il reste à

faire appel aux manufacturiers, fileurs, cordiers et lissérands pour se joindre aux pauvres paysans, cultivateurs, si éprouvés eux aussi, pour demander protection, sans se faire d'illusions, comme le dit fort bien M. de Capol, sur un Parlement souvent inconscient dans ses votes des véritables intérêts de notre pays où malheureusement la passion politique et la surprise ont souvent leur part.

» Brion, près Beaufort-en-Vallée, le 8 janvier 1889.

» R. DE RUSSON. »

Publications de mariage.

Sylvain-Louis-François Bourgoignon, employé au factage, et Eugénie-Cécile Chevê, couturière, tous deux de Saumur.

Auguste-Louis Adrian, capitaine de génie, de Saumur, et Marguerite-Anna-Marie Pigeon, sans profession, de Granville (Manche).

Armand Velch, bottier, et Laurence-Berthe Crest, sans profession, tous de Saumur.

Henri-Jean-Marie Lozay, représentant de commerce, de Boulogne-sur-Mer, et Renée-Marguerite-Louise Roustaux, sans profession, de Saumur.

Théodore-Urbain Poirier, receveur d'octroi (veuf), et Marie Dublé, domestique, tous deux de Saumur.

François-Hyacinthe Monory, négociant (veuf), de Saint-Lambert-des-Levés, et Louise Joséphine Briisset, cuisinière, de Saumur.

CHEMINS DE FER DE L'ÉTAT

Nous lisons dans la *Semaine financière*:

« L'administration des Chemins de fer de l'Etat vient seulement de publier les résultats de l'exercice 1887, c'est-à-dire 11 mois après la clôture de cet exercice et 8 mois après que les grandes Compagnies ont publié les leurs, et encore cette année a-t-on fait preuve d'une certaine diligençe comparativement aux années précédentes.

» L'administration des Chemins de fer de l'Etat, qui fait dire à la Chambre que l'année 1887 a été exceptionnelle pour son réseau, nous fournit des chiffres qui démontrent absolument le contraire.

» En effet, les dépenses de l'ensemble du réseau s'élevaient à 26,527,338 20; elles n'avaient atteint en 1886 que 23,658,572 93. L'augmentation des recettes est de 1,205,930 10 et l'augmentation des dépenses de 2,868,765 27. Tel est le résultat mathématique de l'exploitation des Chemins de fer de l'Etat! Comme compensation, le rapport nous apprend que cette augmentation de dépenses est la conséquence des changements survenus dans la composition du réseau. Ce que vaut l'explication, nos lecteurs le savent.

» Voilà, sans entrer dans les détails techniques et statistiques du compte d'administration des Chemins de fer de l'Etat, le résultat obtenu pour l'année 1887. Nous ne

pouvons que souhaiter la fin d'une exploitation aussi ruineuse, et nous espérons, en attendant, que les hommes qui dirigent cette entreprise prendront à l'avenir un peu plus de soin des deniers de l'Etat, qui sont ceux des contribuables.

PORTIERS. — Il nous vient de Poitiers une amusante histoire:

Le directeur du théâtre de cette ville avait convié Paulus, le chanteur parisien à la mode, à venir faire entendre au public poitevin quelques-unes de ses chansons; la salle était comble.

Le public, mis en belle humeur par la chanson du *Père la Victoire*, demande à Paulus son célèbre refrain: *En r'venant d'la revue!*

Paulus n'accède pas à ce désir, mais il entonne une nouvelle chanson, à laquelle une autre succède immédiatement, puis une troisième, puis une quatrième. Après quoi la toile tombe, malgré les protestations du public, qui, à grands cris, réclame le fameux air: *En r'venant d'la revue!* — Enfin, la toile se relève et Paulus reparait. « Je vais, dit-il, en s'adressant au public, vous chanter... autre chose! » Le public, bon enfant, fait silence et écoute, puis, quand l'artiste a fini, les cris: « La Revue! la Revue! » recommencent de plus belle, accompagnés de trépignements et de battements de mains.

On veut entendre la *Revue* par son auteur lui-même, cette *Revue* qui a fait le tour du monde, au point d'en éclipser la *Marseillaise*. Peines perdues!

Le public comptait sans le préfet de la Vienne, qui avait fait défendre à la direction théâtrale de laisser chanter cette malheureuse *Revue*.

Il paraît que, si Paulus l'avait chantée sur le théâtre de Poitiers, la République eût couru les plus grands dangers.

Le préfet, seul dans son avant-scène, avait tenu à voir par ses yeux si ses ordres seraient exécutés à la lettre. Le commissaire central, ceint de son écharpe et flanqué d'une partie de ses agents, attendait dans les coulisses, tout prêt à s'élançer en cas de besoin, tandis que d'autres gardaient les issues, prêts à obéir au moindre signal.

RENNES. — Le *Petit Rennais* apprécie ainsi la situation déplorable dans laquelle se trouvent les ouvriers de la maison Collin, par suite de la diminution considérable des commandes de fournitures militaires:

« La misère est atroce parmi les cinq cents malheureux ouvriers et ouvrières renvoyés de la maison Collin.

» Le ministre de la guerre peut venir faire un tour à Rennes et constater de visu ce qui s'y passe.

» Il saura que cinq cents pauvres ouvriers de l'Etat en sont réduits à gagner vingt-cinq sous par jour et que cinq cents autres n'ont plus rien à se mettre sous la dent depuis deux mois.

» Une délégation de quatre ouvriers et de quatre ouvrières des fournitures militaires s'est rendue chez M. le général Hanrion, commandant du 10^e corps d'armée.

» Ils ont été reçus par M. le général Adorno de Tscharnner, chef d'état-major du général Hanrion.

» M. le général, après avoir entendu leurs plaintes, leur a promis qu'il en ferait part à M. le commandant du 10^e corps, et que ce dernier se ferait lui-même, auprès du ministre, l'interprète des doléances des ouvriers des fournitures militaires.

» Nul doute que l'honorable et vaillant commandant de notre corps d'armée ne plaide avec chaleur la cause des ouvriers auprès du ministre.

» Mais réussira-t-il? M. de Freycinet est têté autant que souple. Qu'advientra-t-il de tout cela? *That is the question.* »

Grand Théâtre d'Angers.

Mardi 15 janvier

Deuxième représentation du *ROI D'YS*, opéra-comique de LALO, avec M^{lle} Duvivier dans le rôle de *Margared*, créé par elle à Genève.

Gendre et belle-mère

Saint-Marcel (Haute-Saône), le 8 janvier 1888. — J'ai eu l'heureuse chance d'employer vos Pilules Suisses (1 fr. 50 la boîte) et d'en faire prendre à ma belle-mère. Vous dire le soulagement que nous avons éprouvé est impossible. Merci d'avoir rendu à l'humanité un service aussi signalé; je ne négligerai rien pour préconiser votre précieux remède. (Sig. lég.) Roy, instituteur.

MUSIQUE MUNICIPALE

La Musique municipale de Saumur donnera, demain mardi 15 janvier, dans les salons de la Mairie, son deuxième concert d'hiver, à 8 heures du soir.

Programme.

1. Ouverture de l'*Italiennne à Alger*: MUSIQUE MUNICIPALE.
 2. Fantaisie sur la *Fille du Régiment*, par M. LYNNÉ, violon solo de l'Association artistique d'Angers.
 3. *Pas de chance*, scène comique: M. CALVEL.
 4. 12^e Solo de Kloss, pour clarinette: M. X.
 5. Quintette à cordes de Mozart, par des AMATEURS.
 6. *Le Tour de France*, air varié: MUSIQUE MUNICIPALE.
 7. A Romance de *Carmen*, de Maggi; — *Spinnerlied*, de Hollander: M. LYNNÉ.
 8. 1^{re} Quintette de Reicha, par des AMATEURS.
 9. *La Fête de ma portière*, grande scène comique de Lhuillier: M. CALVEL.
 10. *Après la guerre*, polka: MUSIQUE MUNICIPALE.
- Le piano sera tenu par M. Weber.
Le Chef de musique, V. MEYER.

CONSEILS ET RECETTES.

APRÈS LE REPAS.

Pour bien digérer, faut-il faire de l'exercice après le repas, faut-il, au contraire, n'en pas faire? M. Kohn, pour trancher la question, a entrepris des expériences sur des chiens dans le laboratoire du professeur Rossbach.

En admettant l'exactitude des résultats, il ne s'ensuit pas, dit M. de Parville, qu'il faille en déduire que, pour bien digérer on doit garder un repos absolu. Il semble certain que tout exercice un peu actif après le repas doit entraver la digestion; on ne fait pas bien deux choses à la fois. D'autre part, un exercice léger, une promenade au grand air, un mouvement plus ou moins rythmique de l'estomac, ne peuvent sans doute que favoriser la digestion. Qui n'a remarqué combien, en général, la digestion est active en chemin de fer? La trépidation, le petit balancement du wagon, joints au repos général, hâtent les réactions qui se passent dans les organes digestifs.

Donc, ici encore, comme bien souvent, la vérité paraît se trouver dans une juste mesure: *In medio stat virtus!*

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 12 janvier.

Il se produit aujourd'hui une légère amélioration sur nos rentes. Le 3 0/0 clôture à 82.90; le 4 1/2 0/0 à 104.72.

Une activité de bon augure règne sur le marché des titres du Crédit Foncier. L'action est demandée à 1.337. Les obligations foncières et communales attirent à elles les importantes disponibilités actuellement existantes et progressent à chaque séance.

On relève des achats à terme sur la Société Générale à 470; c'est un indice de hausse dont il faut tenir compte.

La Banque d'Escompte est tenue à 825, les résultats de l'exercice écoulé justifiaient des prix plus élevés.

Les Dépôts et Comptes courants s'inscrivent à 602.50.

Samedi prochain, 19 janvier, aura lieu l'émission de 50,000 obligations 6 0/0 de la Province de Corrientes (République Argentine). Ces titres sont offerts au prix de 465 francs; le revenu, net d'impôts argentins, est de 30 fr. par obligation, payable semestriellement les 1^{er} janvier et 1^{er} juillet de chaque année. Le présent emprunt est destiné à l'acquisition de toutes les actions de la Banque provinciale de Corrientes à constituer, conformément à la loi qui régit les Banques nationales garanties. La Banque de Corrientes emploiera tout son capital à l'achat de rentes nationales 4 1/2 0/0 or dont les coupons garantiront le service de l'intérêt et de l'amortissement des obligations en cours d'émission.

Le Panama est sans mouvement à 118 et 120. L'obligation des Chemins de Fer Economiques cotée 360, est à mettre en portefeuille à côté des titres similaires de nos grandes compagnies.

EPICERIE CENTRALE

28 et 30, rue Saint-Jean

P. ANDRIEUX, Succ^r.

Confitures fines et gelées en boîtes de 5 kilos, fabrication de 1888

Groseille..... 0 f. 60 le 1/2 kilo.
Mirabelle..... 0 70 —
Abricots..... 0 70 —
Reine Claude.... 0 70 —
Cerise..... 0 70 —

Toutes nos confitures sont garanties pures fruits et sucre

CAISSE D'ÉPARGNE DE SAUMUR

Bilan général de la Caisse d'Épargne de Saumur, au 31 décembre 1888.

Au 1 ^{er} janvier 1888, il était dû, à 13,112 déposants, un capital de.....	6.053.024 fr. 21
Dans le courant de ladite année, la Caisse a reçu:	
1 ^o En 5,484 versements-espèces, la somme de.....	1.517.001 fr. 46
2 ^o En 23 transferts sur diverses Caisses, celle de.....	10.621 15
3 ^o En 14 arrérages de rentes pour le compte des déposants, celle de.....	55 »
5,521	Total des versements..... 1.527.677 61
Elle a capitalisé, au compte des déposants, une somme d'intérêts s'élevant à.....	
	228.375 34
	Ensemble..... 1.756.052 95
	1.756.252 95
Total du crédit.....	
	7.809.277 16
Elle a remboursé:	
1 ^o En 3,495 retraits-espèces, la somme de.....	1.284.800 34
2 ^o En 46 transferts-paiements sur diverses Caisses, celle de.....	31.621 81
3 ^o En 4 achats de rentes sur demandes, celle de..	5.140 45
4 ^o En 1 achat de rentes d'office, celle de.....	» 190 45
5 ^o En 8 reliquats de livrets frappés de prescription..	169 40
3,554	Total des remboursements..... 1.321.622 45
	1.321.622 45
En conséquence, au 31 décembre 1888, la Caisse redoit, à 13,648 déposants, tant en capital qu'en intérêts, un solde de.....	
	6.487.654 71

Accroissement du solde, cette année: 434,630 fr. 50
Quatre cent trente-quatre mille six cent trente francs 50 centimes.

SITUATION DES LIVRETS.

Livrets ouverts en 1888.....	948
Livrets soldés en 1888.....	412
Accroissement.....	536
Livrets existant au 1 ^{er} janvier 1888.....	13.112
Nombre de livrets en circulation au 31 décembre 1888.....	13.648

Certifié conforme aux écritures.

Le Trésorier, H. CHOYER.

Théâtre de Saumur

Direction : JUSTIN NÉB

LUNDI 14 Janvier 1888

LE PETIT FAUST

Opérette bouffe en 3 actes et 4 tableaux.
paroles de MM. Crémieux et A. Jaime, musique
d'Hervé.

TOURNÉES DELETRAZ

MARDI 15 Janvier 1888,

Une seule représentation du grand succès de la
Comédie-Française

AVEC LE CONCOURS DE

M^{me} DEVOYOD

De la Comédie-Française

Accompagnée d'artistes des premiers théâtres
de Paris

SPECTACLE EXTRAORDINAIRE

LE FLIBUSTIER

Comédie nouvelle en 3 actes, de M. Jean RICHPIN.

M^{me} DEVOYOD, de la Comédie Française, rem-
plira le rôle de Marie-Anne; M^{lle} Sarah WELANOFF,
de l'Odéon, celui de Janik; M. DELETRAZ celui
de Pierre; M. Henry MONNIER, du Gymnase, celui
de Legoz; M. Stéphane LAFARGE, de l'Odéon,
celui de Jacquemin; M. DIEUDONNÉ celui du

Père Mathurin; MM. DUCLOS et BERTRAND, pé-
cheurs, etc.

On commencera par

MONSIEUR SCAPIN

Comédie nouvelle en 2 actes, de M. J.-B. RICHPIN.

M^{me} DEVOYOD remplira le rôle de Dorine. — Les
autres rôles seront remplis par M^{lle} Sarah Wéla-
noff, MM. Henry Monnier, Sédéchal et Lafarge.

S'adresser, pour la location, chez M. COURANT,
rue de la Comédie.

ALMANACH D'ARLEQUIN

POUR 1889

L'ALMANACH D'ARLEQUIN est sans contredit le
plus amusant et le plus intéressant de tous les
almanachs. Il est illustré de près de 100 jolis
dessins d'actualité.

LA JEUNE MÈRE

Fondé en 1874 par le D^r Brochard

6 francs par an. — Bureaux: 8, place
de l'Odéon, Paris.

Cet utile journal apprend aux mères à
élever leurs enfants. Avec ses précieux
enseignements qu'il contient sur l'allaitement
maternel, l'emploi du biberon, l'alimen-
tation, la dentition, le sevrage, la
vaccination, l'hygiène, les maladies de l'en-
fance et de la maternité, la mère n'est
jamais embarrassée et peut toujours atten-

dre l'arrivée du médecin. De gracieuses
nouvelles, constamment morales et at-
trayantes, font de cette publication le com-
plément obligé de tous les journaux qui
reçoivent les jeunes femmes.

On s'abonne sans frais, à Saumur, aux bureaux
de l'Echo Saumurois, 4, place du Marché-Noir.

EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1878 (CLASSE 66.)
MÉDAILLE D'ARGENT

COFFRES-FORTS

M. HAFNER aîné, fabri-
cant de coffres-forts, a obtenu une MÉDAILLE
D'ARGENT à l'Exposition universelle de Paris
pour la perfection qu'il a apportée dans la con-
struction de ses coffres-forts. Reconnus supérieur,
pour leur solidité, leur incombustibilité, leurs
serrures ont présenté au jury une sécurité incompa-
rable contre les érocheurs les plus habiles.

Nous sommes heureux de porter cette bonne
nouvelle aux nombreuses personnes qui se sont
déjà munies de coffres de la maison Hafner, et
nous pensons qu'elle déterminera en faveur de cette
maison ceux de nos lecteurs qui pourraient hésiter
encore dans le choix d'un constructeur.

Coffres depuis 120 fr. jusqu'à 2,000 fr. et au delà.
Pour les renseignements, s'adresser au bureau
du journal, où il y en a toujours en dépôt.

En dehors du dépôt, un bel album en chromo-
lithographie est à la disposition des personnes qui
voudront se rendre compte du choix, de la variété et
de la beauté des Coffres de la Maison HAFNER.

LIBRAIRIE FIRMIN-DIDOT ET C^{ie}
rue Jacob, 56, A PARIS.

LA MODE ILLUSTRÉE

JOURNAL DE LA FAMILLE

Sous la direction de M^{me} EMMELINE RAYMOND.

L'élévation des salaires étant progressive et
continue, oblige un grand nombre de familles à
s'imposer des privations sérieuses pour maintenir
l'équilibre de leur budget.

Il y a pour les femmes un moyen d'éviter la dé-
pense causée par la main-d'œuvre: Être sa propre
couturière, lingère et modiste, en s'abonnant à la
Mode illustrée, qui fournit avec les patrons excellents
de tous les objets utiles, l'enseignement pratique
et théorique de leur exécution.

Un numéro spécimen est adressé à toute per-
sonne qui en fait la demande par lettre affranchie.

On s'abonne en envoyant un mandat sur la poste
à l'ordre de MM. FIRMIN-DIDOT ET C^{ie}, rue Jacob,
56, à Paris. On peut aussi envoyer des timbres-
poste en ajoutant un timbre pour chaque trois mois
et en prenant le soin de les adresser par lettre re-
commandée.

PREX POUR LES DÉPARTEMENTS:

1^{re} édition, 3 mois, 3 fr. 50; 6 mois, 7 fr.;
douze mois, 14 fr.

4^e édition, avec une gr. coloriée chaque numéro
3 mois, 7 fr.; 6 mois, 13 fr. 50; un an, 25 fr.

S'adresser également dans toutes les librairies des
départements.

PAUL GODRT, propriétaire-gérant.

Etudes de M^e H. LECOY, avoué-
licencié à Saumur, rue Pavée,
n° 1;

Et de M^e GUYARD, notaire à
Doué-la-Fontaine.

A VENDRE

SUR LICITATION

En dix Lots,

En la mairie de la commune de
Meigné et par le ministère de
M^e GUYARD, notaire à Doué-la-
Fontaine, commis à cet effet.

DIVERS

IMMEUBLES

CONSISTANT EN

Bâtiments, Terres et Vignes

Situés commune de Meigné,

Dépendant des communautés et suc-
cession FOULARD.

L'ADJUDICATION aura lieu le
dimanche 10 février
1889, heure de midi.

On fait savoir à tous ceux qu'il ap-
partiendra:

Qu'en exécution d'un jugement
contradictoirement rendu par le
Tribunal civil de Saumur, le cinq janvier
mil huit cent quatre-vingt-neuf, en-
registré,

Et aux requêtes, poursuites et dili-
gences de M^{me} Joséphine Foulard,
épouse de M. Louis ROUX, cultivateur,
avec lequel elle demeure commune de
Meigné, de lui assistée et autorisée.

Ayant pour avoué constitué M^e
Henri LECOY, licencié en droit, exer-
çant près le Tribunal civil de pre-
mière instance de Saumur, demeurant
dite ville, rue Pavée, n° 1;

En présence ou eux dûment appe-
lés de:

1^o M. Denis Foulard père, proprié-
taire, demeurant commune de Meigné;
2^o M^{me} Louise Foulard, épouse de
M. Joseph Aubé, cultivateur, avec le-
quel elle demeure commune de Doué-
es, de lui assistée et autorisée;

Ayant pour avoué constitué M^e PO-
PIN, exerçant près le Tribunal civil de
Saumur, demeurant dite ville, rue
Cendrière;

Il sera le dimanche dix février mil
huit cent quatre-vingt-neuf, à midi
précis, en la mairie de la commune de
Meigné, et par le ministère de M^e
GUYARD, notaire à Doué-la-Fontaine,
commis à cet effet par le jugement
sus-daté, procédé à la vente sur licita-
tion en dix lots, au plus offrant et
dernier enchérisseur, à l'extinction des
feux et après l'accomplissement des
formalités prescrites par la loi, des im-
meubles dont la désignation suit, dé-
pendant des communautés et succes-
sion Foulard.

DÉSIGNATION

1^o Lot.

Un logement, situé au bourg de
Meigné, composé d'une maison occu-
pée par la société de l'Union, grenier

au-dessus de cette maison, habitation
en caves, autres caves comme servi-
tudes, puits, four, cour et vaste jar-
din;

Le tout d'une contenance de onze
ares vingt centiares, joignant au nord
le chemin, au midi Marchand, au le-
vant M^e de la Selle et au couchant
Regnier.

Mise à prix..... 2,400 fr.

2^o Lot.

Vingt-cinq ares soixante-quatre
centiares de terre, au canton de la
Croix-Guichard, commune de Meigné,
portés au plan cadastral de cette
commune sous le numéro 758, section
C, joignant au nord un chemin, au
midi Gaspault, au levant Charpy.

Mise à prix..... 400 fr.

3^o Lot.

Dix-huit ares vingt centiares de
terre, au canton de la Hiche, même
commune, portés sous le numéro 964
section C du plan cadastral, joignant
au midi Charpy, au nord veuve Bodi-
neau, au levant Sébille, au couchant
les vendeurs et veuve Richardin.

Mise à prix..... 240 fr.

4^o Lot.

Quatre ares soixante-sept centiares
de terre, situés au canton de la Cave-
des-Perrières, même commune, por-
tés sous le numéro 1084, section C,
du plan cadastral, joignant au cou-
chant le troisième lot, au levant les
vendeurs.

Mise à prix..... 64 fr.

5^o Lot.

Quatre-vingt-quatre ares soixante-
deux centiares de terre, situés Sous-
les-Bois ou la Gapiillerie, même com-
mune, portés sous le numéro 356,
section B du plan cadastral, joignant
au midi Saillant, au nord Bodineau,
au levant Sébille et autres.

Mise à prix..... 960 fr.

6^o Lot.

Cinq ares quarante-deux centiares
de terre, situés au canton de la Fosse-
Mâlou, même commune, portés sous
le numéro 620, section C, du plan ca-
dastal, joignant au nord Saillant, au
levant Coupas, au couchant Janin.

Mise à prix..... 80 fr.

7^o Lot.

Quatre ares vingt-quatre centiares
de terre, situés mêmes canton et
commune, portés sous le numéro
689, section C, du plan cadastral, jo-
ignant au couchant Polleau, au levant
Gaspault et autres, au nord un che-
min et au midi Gaspault.

Mise à prix..... 64 fr.

8^o Lot.

Vingt-deux ares de terre et vigne,
au canton de Sur-les-Bois, même
commune, joignant au levant Fou-
lard, au couchant le chemin de Ver-
rie à Doué, au midi Etienne Gasteau,
au nord Regnier.

Mise à prix..... 240 fr.

9^o Lot.

Cinq ares cinquante centiares de
terre et vigne, sis mêmes canton et
commune, joignant au levant la veuve
Regnier, au couchant Gasteau, au
midi Trocheau, au nord un chemin.

Mise à prix..... 64 fr.

10^o ET DERNIER LOT.

Cinquante-cinq ares de terre, à la
Maladrerie, même commune, joignant
au levant Auguste Gaislard, au cou-
chant un chemin, au midi Marchand

et autres et au nord Auguste Gais-
lard.

Mise à prix 480 fr.

Total des mises à prix : 4,992 fr.

Fait et rédigé par l'avoué poursui-
vant la vente, soussigné,

Saumur, le onze janvier mil huit
cent quatre-vingt-neuf.

LECOY.

Enregistré à Saumur, le jan-
vier mil huit cent quatre-vingt-neuf,
fo. c. Reçu un franc quatre-
vingt-huit centimes, décimes com-
pris.

Signé: PALUSTRE.

Pour les renseignements, s'adresser:

1^o A M^e LECOY, avoué pour-
suivant la vente, à Saumur, rue
Pavée, n° 1;

2^o A M^e POPIN, avoué co-lici-
tant, à Saumur, rue Cendrière;

3^o Et à M^e GUYARD, notaire
à Doué-la-Fontaine, rédacteur
et dépositaire du cahier des
charges.

A LOUER

Pour la Saint-Jean 1889,

UNE

MAISON D'HABITATION

Située rue de l'Abreuvoir,

Occupée actuellement par M. SPRECHER, distillateur

Avec vastes Magasins, Caves,

Remises et Ecuries.

S'adresser à M. GIRARD, expert à
Saumur, rue Dacier, n° 28.

A Louer présentement

UNE

JOLIE PETITE MAISON

Rue du Marché-Noir.

S'adresser à M. Raymond GIRARD,
rue Dacier, 24, Saumur.

A LOUER

Pour la Saint-Jean prochaine

MAISON

Rue de la Petite-Bilange, n° 34, près
la place du port Saint-Nicolas.

S'adresser à M. FAVARON, rue de
la Comédie. (36)

Changement de Domicile

A partir du 4 janvier, M. Alphonse
LEROUX, loueur de voitures, rue
Beurepaire, demeurera même rue,
n° 57, près l'Ecole de cavalerie.

ON DEMANDE un Apprenti
boulangier, chez M. DECHEZELLES,
quai de Limoges, n° 67.

A CÉDER

Par suite de décès,

Bonne Maison de Blanc

ET DE

LINGERIE CONFECTIONNÉE

En gros

Située au Mans.

S'adresser au bureau du journal.

JEUNE HOMME

de 17 ans de-
mande place
dans une maison de commerce.

S'adresser chez M. BOUCHÉ, loueur
de voitures, place de la Bilange.

ON DEMANDE Un Ménage
pour être domestiques à la campagne,
le mari sachant lire, écrire, soigner
les chevaux, connaissant les vignes et
l'agriculture, la femme étant bonne
fille de basse-cour.

S'adresser au bureau du journal.

M. COUÉ, photographe, demande
un garçon de 15 à
16 ans.

Un jeune homme, Anglais,

22 ans, qui vient de passer 4 ans
dans deux maisons de commerce en
France, ayant des relations avec les
grands brasseurs et distillateurs
d'Angleterre, disposant d'un capital
important, désire entrer en rapports
avec une maison faisant spécialement
les orges et qui, après références
échangées, le prendrait comme
intéressé ou associé ou qui ferait les
achats d'orges à la commission.

S'adresser au bureau du journal.

Exposition Universelle de 1889

Huit jours à Paris

Couché, nourri, entrée à l'Exposi-
tion, promenade aux environs de
Paris. Entrée dans un théâtre au
choix. Entrée aux musées, jardins,
monuments, etc., pour 150 fr. Ver-
sement 10 fr. par mois. Faculté de
venir à n'importe quelle date après
dix versements ou 100 fr.

Les fonds sont versés au Comptoir
d'Escompte à Paris.

S'adresser, pour renseignements, au
bureau du journal, ou 6, rue du
Temple, Saumur.

MAGASINS DE PIANOS ET DE MUSIQUE

Maison G. FISCHER, fondée en 1846,
PLACE DE LA BILANGE, SAUMUR

PILLET-BERSOULLÉ, S^r

Accordeur-Egaliseur de la Maison PLEYEL,
fournisseur de l'Ecole de cavalerie.

Grand choix de Pianos neufs et d'occasion, de différents facteurs, à
des prix défiant toute concurrence.

Harmoniums, Violons, Violoncelles, Boîtes à musique pour soirées,
Instruments en cuivre et en bois, et Accessoires de musique de toutes
sortes.

500 Partitions et choix considérable de Musique classique et autre,
pour les abonnés à la Lecture musicale.

Accords, Réparations, Echanges et Location de
Pianos.

La Maison ne garantit les accords que s'ils lui sont directement confiés.
Un Atelier est spécialement affecté pour la remise à neuf des Pianos
droits et à queue.

VENTE ET LOCATION DE PIANOS

HENRI EICHE

Représentant de la maison GAVEAU

8, rue Saint-Jean, Saumur.

M. HENRI EICHE a l'honneur d'informer sa clientèle qu'elle
trouvera dans ses Magasins les pianos des Facteurs les plus
en renom, au même prix qu'à Paris (transport compris).
Locations, échanges, accords, réparations, musique et
partitions, aux conditions les plus avantageuses.

Saumur, imprimerie de PAUL GODDT.

Vu par nous, Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet,
Hôtel-de-Ville de Saumur

188

LE MAIRE

Certifié par l'imprimeur soussigné.